

Sainte Marie, le 19 mai 2025

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 16 mai 2025**

---

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 16 mai 2025 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

**Étaient présents :** GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - — BIRINGER Frédéric - BARAILLER Monique – HERMANT Éric - GUERITTOT Geneviève - MAITRE Martine PETETIN Nathalie - VALLAT Guillaume -

**Étaient absents excusés :** BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain — VALTON Julien.

Madame Nathalie PETETIN a été nommée secrétaire.

Monsieur Alain BOURGEOIS donne procuration à Madame Claire EMONIN ce conseil municipal.  
Monsieur Hervé BARBET donne procuration à Monsieur Denis GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.  
Monsieur Julien VALTON donne procuration à Monsieur Éric HERMANT pour ce conseil municipal.

---

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Aménagement du territoire :**

**En cours :**

**ZOTTI Amélia** – 15 rue de Lougres – Remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre–

**Retour :**

**CU :**

**AMBLARD SAUGET** – 3 Impasse de la Laiterie - **RÉPONDU LE 24/04/2025**

**SELARL ARCANGELLI-ZERR** – 9 rue des Grands Moulins à Vent – **RÉPONDU LE 29/04/2025**

**Office Notarial Ilse sur le Doubs** – Au village – **RÉPONDU LE 13/05/2025**

**RAEBISCH ET ADAM-PFEIFFER** – 2 rue des Peurres Raies - **RÉPONDU LE 13/05/2025**

**MISE EN PLACE D'UNE GAINÉ POUR CAMÉRA SUPPLÉMENTAIRE GRANDE RUE**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise CLIMENT afin de mettre en place une gainé pour l'installation d'une caméra supplémentaire à notre réseau de télésurveillance.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 Pour et 1 Abstention, de valider ce devis pour un montant de 9 700.80 € HT soit 11 640.96 € TTC et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**SÉCURITÉ INFORMATIQUE MAIRIE**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a contacté une entreprise pour évaluer le niveau de protection du système informatique de la Mairie. Il est nécessaire d'augmenter la sécurité du réseau informatique de la Mairie afin de lutter contre les éventuelles cyber-attaques, plusieurs solutions sont envisageables. Il est nécessaire de renforcer la protection réseau WIFI, de compléter notre équipement informatique et de prévoir une maintenance périodique de nos installations.

Le Maire présente un devis de la société XEFI (Lorius) et précise qu'il attend l'offre d'une autre entreprise. Selon les choix que les élus feront différents abonnements mensuels devront être en place.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider le devis pour la remise fonction du NAS et l'achat d'un nouveau Switch 16 ports pour un montant de 424€ HT soit 508.80 € TTC.

Concernant les différents abonnements mensuels, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ceux nécessaires au fonctionnement du devis précédent soit l'abonnement de maintenance du serveur NAS pour un montant de 19 € HT soit 22.80 € TTC par mois.

### **TRAVAUX ÉCLAIRAGE DE LA MAIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal présente un devis de la société A.P. ELECTRICITÉ concernant la modernisation de l'éclairage et le passage en LED de la salle du conseil municipal.

Le devis présenté prévoit de changer 12 points lumineux

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis de la société A.P. ELECTRICITÉ pour un montant de 1 733.58 € TTC.

### **FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX**

Le responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'ONF pour le programme de travaux 2025, d'un montant de 8 850 € TTC.

Un devis à l'entreprise DIRAND a été demandé pour la réalisation d'une partie des travaux proposés dans le programme de travaux de l'ONF.

La commission propose de confier à l'ONF, pour un montant de 3 195.75 € HT soit 3 515.33 € TTC :

- les ouvertures de cloisonnement des parcelles 35 r et 29 r,
- les travaux préalables à régénération,
- le dégagement manuel de régénération naturelle parcelle 29r.

Elle propose de confier à l'entreprise DIRAND, pour un montant de 2 895 € HT soit 3 184.50 € TTC :

- les entretiens de cloisonnement de la parcelle 21
- les travaux de dégagement manuel des parcelles 38 et 39,
- le nettoyage de jeune peuplement feuillus parcelle 48.

L'exposé du responsable de la commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la proposition de la commission.

### **PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DES RATIOS**

Suite à la nomination de rédacteur des 2 employées, il apparaît qu'il est également nécessaire de modifier la délibération des ratios de nomination datant du 22 juin 2007.

Il a été nécessaire de demander l'avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion afin de permettre cette modification. Le CST s'est réuni le 6 mai et a émis un avis favorable à la nouvelle délibération fixant les ratios de nomination de la commune.

Les ratios proposés sont de 100 % dans les différents grades du personnel.

L'exposé du Maire entendu est après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider la nouvelle délibération fixant les ratios de nomination de la commune comme présentée.

### **DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT « CERTIFICATION APOSTILLE**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal les informations sur la certification apostille.

Concrètement, il a été créé une base de données nationale de signatures publiques, que les notaires pourront consulter directement pour vérifier si la signature figurant sur un document est conforme ainsi que la qualité du signataire (maire, officier d'état civil, etc.). Un élément essentiel de cette réforme est donc l'alimentation de cette base, par les communes elles-mêmes, dans des conditions sécurisées.

Pour ce faire, deux étapes sont à mettre en œuvre : d'abord, la désignation par les communes de « référents », et ensuite, l'alimentation de la base par ceux-ci.

Ces référents auront accès au portail national pour pouvoir y verser les signatures et qualités des élus et des agents concernés. Ce seront également eux qui seront contactés par les notaires si un acte public soumis à vérification comporte une signature qui ne figure pas dans la base.

Les référents pourront, éventuellement, donner un droit d'entrée dans la base aux élus et agents signataires pour qu'ils puissent verser eux-mêmes leur signature.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mesdames Laëtitia LIGLIOZZOLO et Muriel JOLISSAINT, comme référentes « apostille » et autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires à cette désignation.

### **RÉTROCESSION PARKING ÉCOLE**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis du cabinet DEVILLAIRS pour la rétrocession des parkings de l'école. Le parking situé devant le pôle enfance appartient au SIVU DE LA CHAULIERE alors que les trottoirs sont propriété de la commune, de plus, ce parking est entretenu par la commune pendant la période hivernale. Il présente également un devis pour la rétrocession du terrain sur lequel sont installés les jeux qui ont été financés par la commune. Suite à ces modifications, il est donc nécessaire de faire les modifications cadastrales.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ces 2 devis du cabinet DEVILLAIRS pour un montant de 720.70 € HT soit 864.84 € TTC et celui de 811 € HT soit 968.40 € TTC.

### **TERRAIN RUE DES GRANDS MOULINS VENT**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la vente des terrains de voirie dans la rue des Grands Moulins à Vent peut être validée avec le lotisseur au tarif de 4.25 € le m<sup>2</sup> comme proposé lors du conseil municipal du 17 septembre 2024 pour une contenance de 116 m<sup>2</sup> soit un montant de 493 €.

Il est rappelé que les frais relatifs à l'acte de vente restent à la charge de l'acquéreur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer cette vente et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **FSL / FAAD**

Chaque année, le Département demande aux communes de participer au Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées. Ce plan a pour mission d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle à travers le Fonds de Solidarité pour le Logement et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas financer ces deux actions.

### **INFORMATION SANTÉ PUBLIQUE / HYGIÈNE**

#### **Tiques :**

Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'importance de communiquer sur les risques liés aux piqûres de tiques et propose de mettre en place des panneaux aux entrées des bois afin de sensibiliser d'avantage les administrés.

Accord du conseil municipal

#### **Moustiques tigres :**

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de faire une information sur la propagation du moustique tigre et de mobiliser les administrés afin réduire celle-ci, en les informant sur la marche à suivre en utilisant les divers moyens de communication de la commune.

Du côté communal, une réflexion est en cours concernant les solutions à trouver pour les fontaines...

## **DIVERS**

### **SIVU de la Chauillère**

La Présidente informe les membres du conseil municipal qu'une alarme a été installée dans l'ancien bâtiment scolaire.

Elle les informe également que la convention de mise à disposition du bâtiment et des espaces extérieurs au profit du SIVU est en cours d'élaboration pour une signature prochainement.

### **Etangs des Princes**

Une information a été faite sur un problème aux étangs des Princes, le bassin coté Raynans se vide rapidement. Des travaux par PMA sont en cours pour colmater la fuite.

Prochain conseil municipal le mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h50.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE



*Gérald Grosclaude*